



Suite à l'appel intersyndical de la CGT pénitentiaire et du SNEPAP-FSU, la grande majorité des personnels syndiqués et non-syndiqués du SPIP 71 a décidé de rejoindre le mouvement national de contestation.

Fin 2015 la DAP annonçait des mesures « historiques » accordant une revalorisation indemnitaire pour une partie des personnels de l'administration pénitentiaire en excluant la filière insertion probation, qui assure pourtant le suivi de 66 700 détenus et 172 000 personnes en milieu ouvert.

Cette nouvelle marque de mépris vient s'ajouter à la déjà (trop) longue liste des motifs de notre colère :

- Absence d'évolution statutaire malgré une technicité accrue
- Pré-affectation maintenue malgré les engagements
- Inégalité de traitement pour les ASS ayant intégré le corps des CPIP dans le calcul des retraites
- 16 millions de mesures indemnitaires pour l'administration pénitentiaire ... rien pour les PIP
- Insuffisance du recrutement de 1000 postes décidés dans le cadre de la loi du 14/08/2015, couvrant à peine les départs en retraite
- Création d'un corps pour les psychologues de l'AP

C'est pourquoi le **SPIP de Chalon sur Saône et le SPIP de Macon (71)** exigent une réponse immédiate de notre administration sur l'ensemble de ces sujets.

Dès à présent nous décidons **DES MODALITES D'ACTIONS SUIVANTES :**

- **AFFICHAGE D'UNE BANDEROLE DEVANT LE SIEGE du SPIP**
- **SIGNATURE DU MAIL : « les personnels des SPIP sont actuellement en mouvement protestataire jusqu'à ouverture des négociations statutaires et indemnitaires pour la filière insertion et probation »**
- **LECTURE D'UNE DECLARATION LIMINAIRE A TOUTES LES REUNIONS INSTITUTIONNELLES ET INTERNES AU SERVICE**
- **DIFFUSION D'UNE INFORMATION AUX PARTENAIRES**
- **INFORMATIONS AUX ELUS LOCAUX ET AUTORITES JUDICIAIRES**

Ces modalités d'action pourront évoluer en fonction des différentes échéances à venir au niveau national.